



PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE AU CUSM

WEARING A MASK IS MANDATORY AT THE MUHC

Compte tenu des nouvelles recommandations de la santé publique, le port du masque est désormais obligatoire à l'intérieur de nos hôpitaux, de notre centre d'hébergement de longue durée et de nos bâtiments administratifs.

Le port du masque est obligatoire à tout moment dans l'ensemble du CUSM, excepté lorsque vous êtes seul dans un bureau fermé ou dans un bureau ouvert où une distance de deux mètres entre collègues est respectée. Veuillez toujours vous rappeler les bonnes pratiques d'hygiène des mains.

La prévention et le contrôle des infections sont l'affaire de tous!

Considering the new public health recommendations, wearing a mask is now mandatory inside our hospitals, long-term care facility and administrative buildings.

Wearing a mask is obligatory at all times throughout the MUHC. The exception being when you are alone in a closed office or in an open office that respects the two metres distance from colleagues. Please always remember good hand hygiene practices.

Infection prevention and control is everyone's business!